Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (délits boursiers et abus de marché)

L'analyse d'une commission d'experts a révélé que les dispositions relatives aux délits boursiers et aux abus de marché devaient être révisées du point de vue du droit matériel et du droit de la procédure. Le projet de loi propose un renforcement des normes destinées à sanctionner efficacement les comportements répréhensibles sur le marché et tenir compte des réglementations internationales.

Date limite: 30 avril 2010

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Division Service juridique AFF, tél. 031 322 60 67, fax 031 323 08 32, www.efv.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

26 janvier 2010 Chancellerie fédérale